

# Libér

DIRECTEUR : Mohamed ELYAZGHI

DIRECT



*Lagtaâ sommé de charcuter son film  
"Porte close" par une commission officielle*

## Ridicule censure

**D**ans la série "Si chacun réclamait l'interdiction de ce qu'il n'aime pas, n'apprécie pas, ne supporte pas..." (voir le Fin mot de Nawfal Barnoussi d'hier) une illustration nous vient cette fois du cinéma. Plus précisément de l'institution chargée de livrer des visas de sortie pour les films en distribution au Maroc. *La Porte close*, deuxième long métrage du réalisateur marocain Abdelkader Lagtaâ, était présenté par le distributeur Najib Benkirane à

"la Commission de contrôle des films cinématographiques", une formalité nécessaire pour assurer la sortie du film initialement prévue pour début 99. Une simple formalité dans la mesure où le film avait déjà représenté le Maroc dans plusieurs rencontres cinématographiques internationales et avait en outre participé au Festival national du film dans le cadre de la compétition officielle (à Casablanca au mois de novembre dernier). Or, ce qui s'annonçait comme

une simple formalité s'est avéré finalement une porte close devant le film. La commission de contrôle a longtemps hésité à trancher pour finalement rendre son verdict tout simplement surprenant. Dans un document officiel en date du 1er mars, elle informe le distributeur que la sortie du film ne peut être faite sans certaines coupures, au nombre de quatre, et qui sont clairement spécifiées.

Mohammed BAKRIM  
Suite page 4

## Ridicule censure

Qu'est-ce qui a suscité cette interdiction? L'honorable commission propose de couper : 1) scène de caresses entre hommes; 2) le plan de l'instituteur remettant de l'argent à un élève; 3) les paroles dans le bar; 4) le plan de Saïd sortant du bain.

Contacté par Libé, le distributeur du film s'en tient à une position de principe : "J'ai bien pris note de la décision de la commission et j'ai préparé les copies conformément à ses choix. Tout le matériel de promotion est également prêt. Mais je refuse de distribuer le film tant que je n'ai pas l'aval de son auteur". Najib Benkirane précise à ce sujet : "Abdelkader Lagtaâ est un artiste connu, il a également des choix esthétiques connus que je respecte, comme je respecte sa décision de refuser de voir son film amputé".

Pour Abdelkader Lagtaâ, il n'est pas question de cautionner la censure : "Le film est un tout qui se complète. L'enjeu relève de l'exercice de la liberté d'expression".

C'est donc une situation de blocage au détriment du film. Des solutions de recours sont envisagées. Mais tout laisse croire que l'on s'achemine vers une "affaire la porte close". Une occasion certainement de débattre de la question de la censure culturelle et artistique au Maroc. Une occasion aussi de lever le voile sur cette fameuse "Commission de contrôle des films cinématographiques", sur sa composition et ses prérogatives. La décision qu'elle vient de prendre à l'égard de *La porte close* est anachronique à tous les égards. Elle vient comme une fausse note ternir le climat de libéralisation et de défense des droits de l'Homme qui règne dans le pays. Elle vient en outre comme un mauvais signe d'encouragement aux efforts des cinéastes marocains pour innover dans leur expression et pour varier leur thématique et les univers explorés. Affaire à suivre.

Mohammed BAKRIM